

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 106, Rue de Paris
PARIS, 49, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: Téléphone 351-17
ROUBAIX, 46, rue de la Gare, 45

Tourcoing Téléphone 9-85
3, rue Fidele Lohoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME

FRANCE ET SYRIE

Depuis quelques jours une délégation syrienne est à Paris où elle est venue négocier avec le Gouvernement la conclusion d'un traité franco-syrien qui doit définir la situation respective des deux pays, à l'expiration du mandat que la France exerce dans le Proche-Orient depuis 1920.

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que ce n'est pas d'hier qu'il est question de ce traité. Depuis 1926, en effet, les hauts-commissaires français se sont toujours déclarés prêts à entrer en pourparlers en vue de sa conclusion. Mais les agissements des nationalistes empêchèrent l'Assemblée constituante élue en 1928 de poursuivre normalement ses travaux et celle-ci dut être dissoute en Mai 1930.

Néanmoins, le Haut-Commissaire promulgua le texte du statut organique voté par cette assemblée elle-même,



M. HACHEM ATASSY, Président du Conseil et Président de la Délégation Syrienne, qui négocie à Paris avec le Gouvernement Français un nouveau statut pour la Syrie.

mais en y ajoutant un article destiné à sauvegarder les prérogatives essentielles du mandat.

Ce statut prévoit la constitution d'une république parlementaire identique à celle des pays occidentaux. Il fut approuvé en Septembre 1930 par la S.D.N. et, en 1932, après des élections troublées par une violente agitation créée par les éléments extrémistes, fut enfin après lieu l'installation des Pouvoirs prévus par la Constitution.

Ce n'est qu'à ce moment que put être enfin envisagée l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un traité destiné à se substituer au mandat. Mais celles-ci se heurtèrent, dès l'abord, à de multiples difficultés, en raison, notamment des exigences des nationalistes syriens qui s'opposaient aux légitimes intérêts de la France et à la sauvegarde des droits des minorités.

Notons particulièrement que celles-ci, inquiètes de l'intolérance religieuse de la majorité musulmane, n'ont cessé de réclamer de la France un secours à effacer et qu'elles ne croient celui-ci possible que dans le maintien de la présence de notre pays ou, tout au moins, dans son droit d'intervention.

Frédéric LAGRANGE.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

DRAME DE LA JALOUSIE A LA SEYNE

Toulon, 24. — A la Seyne, au cours d'une scène de jalousie, Fernando Maccagnani, 32 ans, de nationalité italienne, a été atteint de trois coups de revolver par sa maîtresse.

Celle-ci s'est ensuite brûlé la cervelle. L'état de Maccagnani est désespéré.

Le rapt du petit Claude Malméjac aux Assises des Bouches-du-Rhône

LES DÉBATS ONT COMMENCÉ HIER ET CONTINUERONT PENDANT QUATRE JOURS

Aix-en-Provence, 24. — Devant les assises des Bouches-du-Rhône a commencé ce matin le procès de Clément André et de sa mère, Cardin Marie, qui ont à répondre du rapt du Petit Claude Malméjac, commis à la fin de novembre dernier, à Marseille. En prévision de la durée de quatre jours, il est désigné trois jurés supplémentaires.

L'acte d'accusation énumère les méfaits autres que l'enlèvement dont se sont rendus coupables Clément et la Vve Cardin. Comme on présume que les interrogatoires occuperont toute cette première audience, les témoins ont été priés de se retirer et de ne venir que demain.

L'interrogatoire de Marie Cardin

Marie Cardin est la première interrogée. On apprend qu'elle a séjourné dans presque toutes les villes importantes de France. A Bordeaux, où elle se maria, on la représente comme désordonnée et joueuse, mais elle proteste contre ces renseignements. On évoque son passage à Rouen qui est marqué par la fameuse escroquerie de 125.000 francs commise par André Clément et qui lui valut d'être condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés. Partout, Marie Cardin a laissé de mauvais souvenirs, divorçant d'avec son mari et faisant des dettes.

L'interrogatoire en vient à l'arrivée de la mère et du fils à Marseille. Munis de faux noms, ils s'ingénierent à trouver des ressources pour vivre et jettent leur dévolu sur une teinturerie. Mais les affaires ne furent pas prospères. En butte à une situation financière difficile, la femme Cardin vendit quelques meubles et c'est ainsi qu'elle fut amenée à commettre la série d'actes criminels qui lui est reprochée. Auparavant, on apprend que l'accusée a fait l'objet d'un examen médical qui a conclu à son entière responsabilité.

André Clément s'explique

Après une suspension d'audience, André Clément est interrogé. Il est né en 1909 à la Roche-sur-Yon. Il fut employé de mairie à Dieppe d'où il partit en emportant une certaine somme d'argent. Il accomplit sa période militaire, dans le service auxiliaire, à la satisfaction de ses chefs. Mais, à Rouen, alors qu'il était employé dans une maison de commerce, il réussit à toucher 120.000 francs avec de faux chèques. Sa mère et lui, n'ont pas été arrêtés, s'enfuyèrent à Marseille où ils se cachèrent sous le nom de Roland.

A son tour, Clément s'explique sur l'achat de la teinturerie. Il s'attache à mettre sa mère hors de cause en soutenant que celle-ci n'a cessé d'être sous sa direction. Comme on lui reproche d'avoir fait des dettes, Clément répond que c'était toujours pour manger et non pour son plaisir.

L'audience a été levée à midi. Dès le début de l'audience de cet après-midi, l'affluence est très grande dans la salle.

Le président reprend l'interrogatoire

d'André Clément, et aborde le vol à main armée dont fut victime au mois de septembre 1935 l'avocat-conseil, M. Samama. Clément reconnaît les faits: il a attaqué M. Samama avec qui il avait pris auparavant rendez-vous sous le prétexte de lui louer sa villa. Il lui vola ensuite une somme d'argent et divers objets, mais il s'empêcha de mettre sa mère hors de cause dans cette affaire, où elle a à répondre de recel, car une bourse en or appartenant à M. Samama, fut trouvée en sa possession.

En ce qui concerne la tentative d'enlèvement des enfants du docteur Cezilly, la encore Clément se déclare entièrement coupable.

D'une voix forte, il proclame qu'il a eu seul l'idée de ces rapt afin de se procurer de l'argent. Le président décide de suspendre l'audience tant l'atmosphère de la salle est maintenant insupportable en raison de la chaleur.



André CLEMENT et sa mère, la « Dame en noir », les ravisseurs du petit Claude.

Le rapt de l'enfant

Les interrogatoires touchent maintenant à leur fin et l'on aborde le rapt du petit Claude Malméjac et le préjudice à ce point des débats, rappelle l'émotion soulevée par cette affaire, l'antipathie que provoqua l'enquête. Clément, qui est debout dans le box, revendique, une fois de plus, l'entière responsabilité des faits qui sont reprochés à lui et à sa mère. Je suis sûr, dit-il, et la preuve que j'ai suggestionné ma mère, c'est qu'elle est restée honnête jusqu'à ce que j'aie l'âge de raison.

LA LOTERIE NATIONALE LE TIRAGE PRÉLIMINAIRE du Sweepstake du Grand Prix de Paris

LE CHEVAL GAGNANT du GRAND PRIX rapportera DANS SA SÉRIE

A CHACUN DES 10.000 BILLETS SE TERMINANT PAR: **7**

5.000 FRANCS

A CHACUN DES 10 BILLETS SE TERMINANT PAR: **3.857**

UN MILLION DE FRANCS

AU BILLET N° **61.126**

CINQ MILLIONS DE FRANCS

Le tableau d'affichage des résultats du tirage d'hier soir.

Les dix mille billets se terminant par le chiffre 7 (sept) et appartenant à la série dont le cheval aura été classé premier au Grand Prix, seront remboursés chacun par 5.000 francs (cinq mille). Les mêmes billets appartenant à la série dont le cheval aura été classé deuxième au Grand Prix seront remboursés chacun par 2.000 francs (deux mille). Les mêmes billets appartenant à la série dont le cheval aura été classé troisième au Grand Prix seront remboursés chacun par 1.000 francs (un mille).

Les dix mille billets se terminant par les chiffres suivants: 3.857 et appartenant à la série dont le cheval aura été classé premier au Grand Prix seront remboursés chacun par 1.000 francs. Les mêmes billets appartenant à la série dont le cheval aura été classé deuxième au Grand Prix seront remboursés chacun par 500 francs.

Le même billet appartenant à la série dont le cheval aura été classé troisième au Grand Prix sera remboursé par 200 francs.

Le même billet appartenant à la série dont le cheval aura été classé quatrième au Grand Prix sera remboursé par 100 francs.

Le même billet appartenant à la série dont le cheval aura été classé cinquième au Grand Prix sera remboursé par 50 francs.

Le même billet appartenant à la série dont le cheval aura été classé sixième au Grand Prix sera remboursé par 25 francs.

Le même billet appartenant à la série dont le cheval aura été classé septième au Grand Prix sera remboursé par 10 francs.

Le même billet appartenant à la série dont le cheval aura été classé huitième au Grand Prix sera remboursé par 5 francs.

Le même billet appartenant à la série dont le cheval aura été classé neuvième au Grand Prix sera remboursé par 2 francs.

Le même billet appartenant à la série dont le cheval aura été classé dixième au Grand Prix sera remboursé par 1 franc.

Affectation des chevaux aux séries

CHAMP D'OR, est affecté à la série 18	ALCALI est affecté à la série 6
MADONN » 15	PRESBYTERIAN » 7
PORT DE REINE » 19	PATAHON » 14
CARIUS » 24	LE VIZIR » 11
CLAIR DE LUNE VIII » 28	MANNLICHER » 28
BEL AETHEL » 2	DORINDA » 29
LE MISTRAL » 6	MOTRICA » 30
HIS GRACE » 5	FAPIER » 18
FRIQUET » 9	VATELLOR » 3
AURANGZEL » 20	CHAUMONT » 17
DUÉTI II » 27	SERDAL » 6
GRAND MANITOU » 21	GENEYOUT » 1
MIEUXGE » 12	SAMOVAR » 25
SIND » 18	NOBLE KING » 23
PETIT-JEAN » 22	EQUEMELING » 13

Un assassin expiera ce matin à Paris

C'est Mathieu, le cambrioleur originaire de Calais, qui tua un agent à Montreuil le 11 février 1935

Paris, 24. — Demain matin, au petit jour sera exécuté, boulevard Arago, Arthur Mathieu, condamné à mort par les jurés de la Seine le 23 mars 1935.

La dernière exécution capitale qu'il y eut à Paris remonte à 1932, le 14 septembre, où tomba la tête de Gorguloff, le meurtrier du président Paul Doumer.

Mathieu, surpris en cours d'un cambriolage le 11 février 1935, à Montreuil, avait tué de 2 coups de revolver, l'agent Fajot, venu pour l'arrêter. Il est âgé de 32 ans et malgré son jeune âge le bandit a un passé lourdement chargé. Il a été 13 fois condamné, invariablement pour vol: il est originaire d'une pauvre famille belge installée à Calais; avec le produit de ses vols, il acheta une villa à Neuilly-Plaisance au nom de sa maîtresse, la fille Fouquet, c'est là qu'il venait se reposer entre 2 expéditions ou deux séjours à la Santé.

La politique extérieure de la France

Ce qu'on pense à Berlin des déclarations de M. Y. Delbos

Berlin, 24. — La presse allemande du matin réserve une large place aux débats sur la politique étrangère. Elle commente les déclarations de M. Y. Delbos, et publie de longs extraits de la déclaration gouvernementale. Elle souligne, comme l'avaient déjà fait les journaux d'hier soir, le passage de la déclaration de M. Delbos, qui est fait allusion à la parole du chancelier Hitler, ancien combattant, que le gouvernement français se refuse à mettre en doute.

Les interpellations touchent maintenant à leur fin et l'on aborde le rapt du petit Claude Malméjac et le préjudice à ce point des débats, rappelle l'émotion soulevée par cette affaire, l'antipathie que provoqua l'enquête. Clément, qui est debout dans le box, revendique, une fois de plus, l'entière responsabilité des faits qui sont reprochés à lui et à sa mère. Je suis sûr, dit-il, et la preuve que j'ai suggestionné ma mère, c'est qu'elle est restée honnête jusqu'à ce que j'aie l'âge de raison.

Les manchettes des journaux déclarent qu'un ton nouveau inspire la déclaration du gouvernement Blum dans la discussion des problèmes franco-allemands. Après avoir exprimé sa satisfaction sur ce point, la presse exprime des doutes sur l'efficacité des méthodes préconisées par le gouvernement de Paris. « Ces méthodes dit-elle en substance, sont celles qui ont dominé la politique extérieure de la France depuis dix ans. Paix indivisible, principes de la Société des Nations suivant la thèse française, sécurité collective, accords régionaux de sécurité, etc. L'Allemagne a, elle aussi, fait l'expérience de cette politique. » Les journaux parlent des erreurs commises par le gouvernement français dans son jugement sur les raisons qui ont amené le Reich à prendre les décisions du 16 mars 1933 et du 7 mars 1938.

Les journaux rappellent la thèse allemande: c'est le « non » de M. Barthou qui a obligé l'Allemagne à reprendre sa liberté militaire.

En ce qui concerne le geste du 7 mars dernier, M. Blum oublie de dire que M. Adolf Hitler a toujours précisé que le pacte de Locarno ne liait l'Allemagne qu'autant longtemps qu'il serait respecté par les autres nations. Or, le pacte Paris-Moscou a supprimé le fondement de l'ancien traité de Locarno.

COMMENT LE REICH RÉARME...

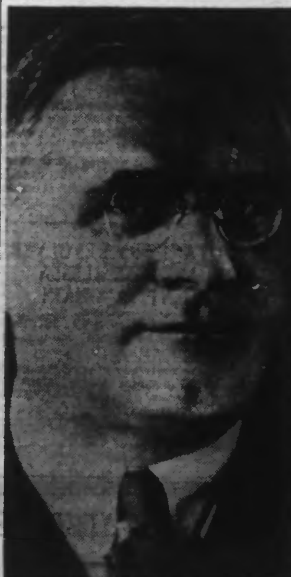
Quelques chiffres qui en disent long

Berlin, 24. — Les usines Berlin-Carlshagen, qui s'appelaient autrefois « fabriquer d'armes et de munitions », avec siège à Berlin, viennent de publier leur bilan. Le bénéfice est passé de 3.718.000 reichsmarks en 1933, à 11.925.000 reichsmarks en 1934 et à 21.733.000 reichsmarks en 1935. Les salaires se sont élevés à 2.333.000 reichsmarks en 1933, contre 2.260.000 reichsmarks en 1932.

Le nombre des ouvriers a augmenté de 74 % par rapport à l'année dernière et de 288 % par rapport à décembre 1933.

La Société Mauser, dépendant des usines Berlin à Carlshagen, a doublé son bénéfice en 1935. Le bénéfice net s'est élevé à 632.127 reichsmarks en 1935 contre 347.945 en 1934.

ASSASSINÉ



En pleine Université de VIENNE, un étudiant, Hans NELBOCK, a été tué de trois coups de revolver par le professeur de philosophie Moritz SCHLICK. On ignore les raisons de cet attentat, qui a produit une émotion considérable.

Notre photo montre le professeur Moritz SCHLICK.

LE NÉGUS VA PARTIR POUR GENÈVE

Londres, 24. — On annonce que le négus, accompagné d'une partie de sa suite, quittera Londres pour Genève, demain, par le train de 2 heures.

TERRIBLE COLLISION D'HYDRAVIONS PRÈS DE CHERBOURG

Un officier et quatre pilotes ont été tués

Cherbourg, 24. — Au cours d'un vol de groupe au-dessus d'Haineville, au lieu-dit Brécourt, auquel participaient quatre hydravions militaires, une collision s'est produite entre deux d'entre eux. Un lieutenant de vaisseau et quatre pilotes ont été tués.

Quelques précisions

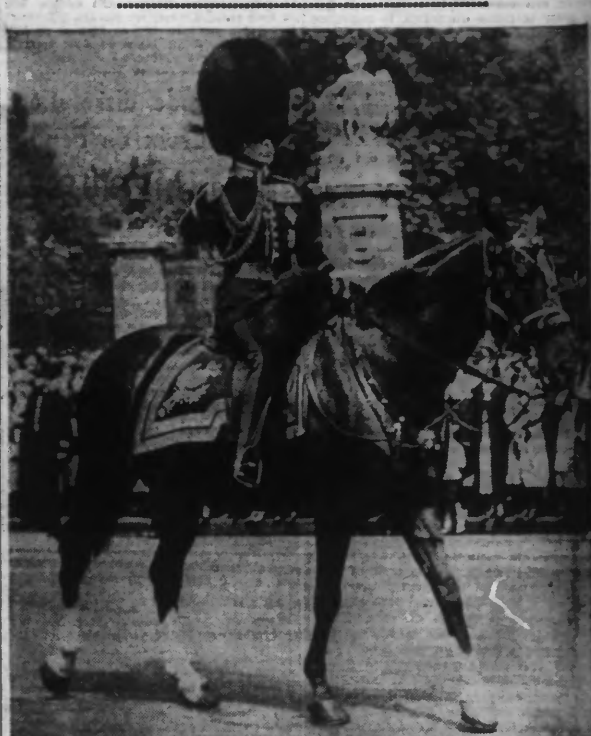
Voici des détails sur le grave accident d'aviation qui s'est produit au lieu-dit Brécourt, commune de Haineville: Deux hydravions, de la base de Cherbourg, et deux autres hydravions appartenant à la section d'entraînement, effectuant un vol en service commandé et s'étaient dirigés vers Haineville, où devait avoir lieu la dislocation du groupe. Au moment où le commandant du groupe, un lieutenant de vaisseau, donnait l'ordre aux équipages des appareils de se séparer, l'un des hydravions, portant le n° 107, passa sous l'hydravion n° 11. Les deux appareils entrèrent en collision.

L'hydravion n° 107 alla percuter le sol, d'une hauteur de deux cents mètres environ. Ses deux occupants furent tués sur le coup. Une immense colonne de fumée s'éleva des débris de l'appareil. L'autre hydravion, à bord duquel avaient pris place le commandant du groupe et deux hommes, fit plusieurs tours sur lui-même. Deux de ses occupants furent projetés hors de la carlingue et vinrent s'écraser sur le sol, tandis que l'appareil tombait à cinq cents mètres de l'hydravion n° 107.

Le commandant du groupe fut retiré des débris de l'hydravion, mais il avait cessé de vivre. Des ouvriers travaillant dans les champs et dans un chantier proche du lieu de l'accident étaient accourus aussitôt et organisèrent les secours. Le vice-amiral Traub, préfet maritime, arriva bientôt sur les lieux, accompagné de plusieurs officiers de l'aviation et de nombreux officiers de troupes.

Les corps furent transportés à l'hôpital maritime. Une enquête a été immédiatement ordonnée par le vice-amiral Traub. Les deux hydravions, appartenant à la section d'entraînement, sont des monomoteurs.

L'ANNIVERSAIRE du Roi d'Angleterre



L'Angleterre fête actuellement les 42 ans du Roi EDOUARD VIII. Voici le Roi se rendant à cette occasion à la revue des troupes.

UN NOUVEL INCIDENT SINO-JAPONAIS

Un croiseur chinois aurait tiré sur un navire japonais

Londres, 24. — On mande de Tientsin à l'Agence Reuter: « Un nouvel incident sino-japonais se serait produit dimanche dernier. Un croiseur chinois aurait tiré sur un navire japonais qui était à la dérive, dans le brouillard, au large de la côte du Chantoung. Quatre membres de l'équipage auraient été blessés et le consul nippon à Tien-Tsin aurait fait de nouvelles représentations aux autorités chinoises. »

LA CONFÉRENCE DES DARDANELLES

Une importante discussion s'est engagée hier

Montreux, 24. — La Conférence des détroits a abordé ce matin l'examen de la deuxième section du projet de convention Turc relatif au passage des navires de guerre dans les détroits.

M. Litvinoff a demandé que la limitation prévue au projet ne s'applique qu'aux navires des états non riverains de la Mer Noire. Il a demandé également que les exceptions prévues pour les sous-marins soient étendues aux navires portico-détroits.

Le représentant du Japon a combattu la proposition soviétique.

M. Paul Boncour a formulé des réserves formelles quant à l'application aux navires auxiliaires des mêmes limitations qu'aux navires de guerre proprement dits.

La conférence a ensuite examiné l'article du projet limitant à 14.000 tonnes le tonnage des navires belligérants qui pourront entrer dans la Mer Noire.

M. Litvinoff a proposé d'interdire l'accès aux navires belligérants, sauf en cas d'expédition d'engagements d'assistance découlant du pacte.

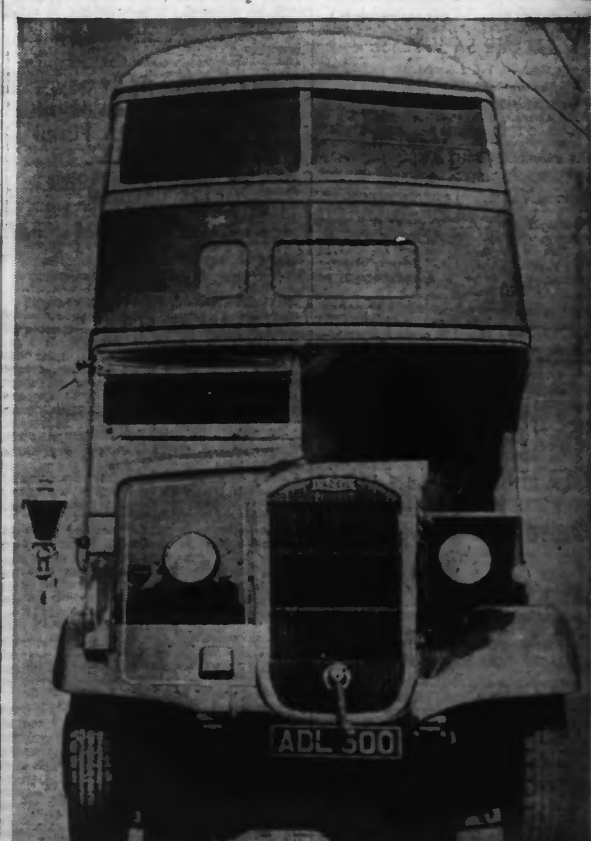
Suite du débat demain en séance plénière.

LA SANTÉ DE M. HERRIOT

Lyon, 24. — Le bulletin suivant a été communiqué, ce matin, au sujet de l'état de santé du président Herriot: « Amélioration progressive. Tout déplacement est encore interdit. — Signé: Docteurs Gallavardin, Savy, Vigne. »

M. Herriot, malgré la crise qui l'immobilise au lit, reçoit de nombreuses délégations travaillant à résoudre les conflits en cours. Depuis sa maladie, le président de la Chambre a reçu de très nombreuses marques de sympathie.

AUTOBUS A ÉTAGES



Quand verrons-nous circuler en France des autobus géants à deux étages comme celui-ci qui est employé à l'île de Wight?

Lire, en septième page: LE RÉVEIL AUTOMOBILE

Le Ministre de l'Intérieur ranime la « flamme »



M. SALENGRO, Ministre de l'Intérieur, a ranimé la Flamme sur la Tombe de « l'Inconnu ». A ses côtés, on voit le Préfet de la Police et le Président de l'Association des Anciens Combattants de la Préfecture de Police